

AR PREFECTURE

058-215800921-20161103-2016_039-DE
Reçu le 23/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
58 - NIÈVRE

Nombre de conseillers

• en exercice 11
• présents 11
• votants 11
• absents 0
• exclus 0

Date de convocation :
22 octobre 2016

Date d'affichage :
22 octobre 2016

Objet

Compteurs
d'électricité

De la commune de CRUX LA VILLE

Séance du 03 novembre 2016 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. GATIGNOL Jean-Marie

Étaient présents :

Mmes JOLY, MUNDEN, PAASE, Mrs BERNARD, DUQUESNE, GALIN, GATIGNOL, LEBLANC, MOREAU, ROLIN, SKIERA.

Absent _____ procuration à _____

Secrétaire de séance :

Mme MUNDEN Alexandra

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes des compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ; Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ; Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée, le conseil municipal de CRUX LA VILLE

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à Enedis.
- décide que les compteurs de propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.
- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'Enedis pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à CRUX LA VILLE.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture
le 23/12/2016

Publié ou notifié le 23-12-2016
Fait à Crux la Ville le 23 décembre 2016
Le Maire, Adjoint

